



Comité Français d'Organisation  
et de Normalisation Bancaires

# **RELEVÉ DE COMPTE SUR SUPPORT INFORMATIQUE**

## **TRANSFERT DE FICHIERS**

## Avis au lecteur

Cette brochure annule et remplace la brochure "Extrait de compte sur support informatique" éditée par le CFONB en février 1999.

Les principales évolutions portent sur les points suivants :

- le format alphanumérique de la donnée "Code opération interbancaire", jusqu'alors numérique, figurant dans les enregistrements "mouvement" (code 04) et "complément" (code 05),
- le remplacement de la terminologie "Extrait de compte" par "Relevé de compte" et l'ajout d'une définition,
- la description détaillée de certaines données,
- l'ajout de tableaux de correspondance entre le présent format de relevé de compte CFONB 120 caractères, le format CFONB 160 caractères de remise d'ordres (virements, prélèvements, LCR/BOR), et le format CFONB 240 caractères d'opérations au format interbancaire restituées à la clientèle.
- la suppression des spécifications liées à la phase transitoire du passage à l'euro.

Le lecteur doit se référer aux deux brochures suivantes, également publiées par le CFONB :

- "Codes opérations interbancaires"
- "Liste interbancaire des codes motif de rejets"

Il peut aussi se référer aux brochures suivantes, évoquées dans le chapitre 5, "Principes de circulation des informations" :

- "Remises informatisées d'ordres de virements au format 160 caractères"
- "Avis de prélèvements automatisés émis par la clientèle format CFONB"
- "Effets de commerce LCR – BOR"

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>DEFINITION DU RELEVÉ DE COMPTE SUR SUPPORT INFORMATIQUE .....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>STRUCTURE DU RELEVÉ DE COMPTE SUR SUPPORT INFORMATIQUE .....</b>	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>CONTENU ET FORMAT DES ENREGISTREMENTS.....</b>	<b>6</b>
<b>4</b>	<b>DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES DONNÉES.....</b>	<b>9</b>
<b>5</b>	<b>PRINCIPES DE CIRCULATION DES INFORMATIONS .....</b>	<b>12</b>
5.1	PRINCIPES DE CIRCULATION DES DONNÉES "VIREMENTS" .....	13
5.2	PRINCIPES DE CIRCULATION DES DONNÉES "PRELEVEMENTS" .....	14
5.3	PRINCIPES DE CIRCULATION DES DONNÉES "EFFETS" .....	15

# 1 DEFINITION DU RELEVÉ DE COMPTE SUR SUPPORT INFORMATIQUE

Le relevé de compte sur support informatique correspond à la forme électronique du Relevé de Compte papier ; il est fourni par l'établissement financier à son client à une date telle qu'aucun mouvement antérieur ou égal à la date du nouveau solde ne sera plus admis dans le système comptable de la banque (sauf accords contractuels convenus entre l'établissement financier et son client).

La terminologie «Relevé de Compte» est utilisée dans ce document comme étant celle communément employée dans les ouvrages (dictionnaire permanent, JurisClasseur, Lamy du financement...).

L'appellation « Extrait de compte » utilisée par les banques pour les relevés de comptes sur support papier a la même signification.

Le relevé de compte est caractérisé par les règles suivantes :

1. l'ancien solde (ou solde de début) et la date de ce solde sont toujours égaux respectivement au nouveau solde (ou solde de fin) et à sa date dans le relevé précédent,
2. le nouveau solde est égal à la somme algébrique des montants de l'ancien solde et de tous les mouvements présents dans le relevé,
3. la date comptable de chaque mouvement présent dans le relevé est strictement postérieure à la date de l'ancien solde et antérieure ou égale à la date du nouveau solde,
4. les soldes figurant dans un relevé de compte sont des soldes définitifs (c'est à dire qu'ils ne pourront être impactés par aucun mouvement présent dans un relevé ultérieur),
5. le nouveau solde correspond à un «arrêté de compte»,
6. le relevé de compte ne fait apparaître que des écritures comptables.

## 2 STRUCTURE DU RELEVÉ DE COMPTE SUR SUPPORT INFORMATIQUE

Le relevé de compte est constitué d'enregistrements d'une longueur fixe de 120 caractères. Ces enregistrements sont de quatre types :

- 1) Enregistrement 1 (ancien solde - code "01") : cet enregistrement contient l'ancien solde, c'est-à-dire le solde du compte au dernier jour de la période couverte par le relevé précédent.
- 2) Enregistrement 2 (mouvement - code "04") : cet enregistrement contient les informations minimales devant figurer sur le relevé pour chaque écriture. Chaque écriture du relevé donne lieu à un enregistrement 2.
- 3) Enregistrement 2 bis (complément - code "05") : cet enregistrement facultatif permet de compléter les informations contenues dans l'enregistrement 2. Le nombre d'enregistrements 2 bis se rapportant à un enregistrement 2 n'est pas limité.
- 4) Enregistrement 3 (nouveau solde - code "07") : cet enregistrement contient le solde au dernier jour de la période couverte par le relevé. Ce solde est repris comme ancien solde du relevé de la période suivante.

Si le compte n'est pas mouvementé au cours de la période, le relevé ne contient que les enregistrements 1 et 3 (ancien solde et nouveau solde).

Chaque enregistrement 2 (mouvement) peut être suivi d'un (ou plusieurs) enregistrement(s) 2 bis (complément). Cet enregistrement 2bis est facultatif. Il permet de restituer des informations complémentaires identifiées par un qualifiant.

Les fichiers de relevés de comptes peuvent contenir plusieurs relevés.

### 3 CONTENU ET FORMAT DES ENREGISTREMENTS

Chaque enregistrement comporte des zones référencées A, B, C, ....S pour faciliter leur identification.

Dans les tableaux ci-après,

- la colonne "S" correspond au statut des données et peut prendre les valeurs
  - "M" = Obligatoire (Mandatory),
  - "O" = Optionnel (Optional)
  - "D" = Dépendant (Dependent) la condition de présence de la donnée est précisée dans le chapitre « description détaillée des données ».
  - "N" = Non utilisée (Attention : la profession bancaire se réserve le droit d'utiliser ultérieurement les zones non utilisées d'une manière normalisée ; ces zones doivent toujours être à blanc);
- la colonne "F" correspond au format et peut prendre les valeurs
  - "AN" = alphanumérique,
  - "N" = numérique,
  - "A" = alphabétique ;
- les seuls caractères admis sont ceux définis dans la circulaire FBF 88/327 du 15/09/1988 :
  - les chiffres,
  - les lettres majuscules,
  - les caractères \* - . / ) ( et "espace" ("40" en EBCDIC, "20" en ASCII);
- les zones numériques sont cadrées à droite et complétées si besoin à zéro, les zones alphanumériques et alphabétiques sont cadrées à gauche et complétées si besoin à blanc;
- la colonne "P" contient la position de la donnée dans l'enregistrement;
- la colonne "L" contient la longueur (en nombre de caractères) de chacune des données;
- la colonne "V" contient la valeur de chacune des données constantes.

Enregistrements et données du Relevé de compte sur support informatique		S	F	P	L	V
-------------------------------------------------------------------------	--	---	---	---	---	---

Zone	Enregistrement 1 "ancien solde"	M				
1-A	• Code enregistrement	M	N	1	2	"01"
1-B	• Code banque	M	N	3	5	
1-C	• Zone réservée	N		8	4	
1-D	• Code guichet dans lequel le compte est ouvert	M	N	12	5	
1-E	• Code devise ISO (norme ISO4217 (NF K 10 020))	M	A	17	3	
1-F	• Nombre de décimales du montant de l'ancien solde	M	N	20	1	
1-G	• Zone réservée	N		21	1	
1-H	• Numéro de compte	M	AN	22	11	
1-I	• Zone réservée	N		33	2	
1-J	• Date de l'ancien solde (JJMMAA)	M	N	35	6	
1-K	• Zone réservée	N		41	50	
1-L	• Montant de l'ancien solde	M	N	91	14	
1-M	• Zone réservée	N		105	16	

Enregistrements et données du Relevé de compte sur support informatique		S	F	P	L	V
-------------------------------------------------------------------------	--	---	---	---	---	---

Zone	Enregistrement 2 "mouvement"	O				
2-A	• Code enregistrement	M	N	1	2	"04"
2-B	• Code banque	M	N	3	5	
2-C	• Code opération interne (propre à l'établissement financier)	O	AN	8	4	
2-D	• Code guichet dans lequel le compte est ouvert	M	N	12	5	
2-E	• Code devise ISO (norme ISO4217 (NF K 10 020))	M	A	17	3	
2-F	• Nombre de décimales du montant du mouvement	M	N	20	1	
2-G	• Zone réservée	N		21	1	
2-H	• Numéro de compte	M	AN	22	11	
2-I	• Code opération interbancaire (voir brochure CFONB "Codes Opérations Interbancaires")	M	AN	33	2	
2-J	• Date de comptabilisation de l'opération (JJMMAA)	M	N	35	6	
2-K	• Code motif de rejet (voir brochure CFONB " <u>Liste interbancaire des codes motif de rejets</u> ")	D	N	41	2	
2-L	• Date de valeur (JJMMAA)	M	N	43	6	
2-M	• Libellé	M	AN	49	31	
2-N	• Zone réservée	N		80	2	
2-O	• Numéro d'écriture	M	N	82	7	
2-P	• Indice d'exonération de commission de mouvement de compte	O	AN	89	1	
2-Q	• Indice d'indisponibilité	O	AN	90	1	
2-R	• Montant du mouvement	M	N	91	14	
2-S	• Zone référence	O	AN	105	16	

Enregistrements et données du Relevé de compte sur support informatique		S	F	P	L	V
-------------------------------------------------------------------------	--	---	---	---	---	---

Zone	Enregistrement 2bis "complément"	O				
2b-A	• Code enregistrement	M	N	1	2	"05"
2b-B	• Code banque	M	N	3	5	
2b-C	• Code opération interne (propre à l'établissement financier)	O	AN	8	4	
2b-D	• Code guichet dans lequel le compte est ouvert	M	N	12	5	
2b-E	• Code devise ISO (norme ISO4217 (NF K 10 020))	M	A	17	3	
2b-F	• Nombre de décimales du montant du mouvement	M	N	20	1	
2b-G	• Zone réservée	N		21	1	
2b-H	• Numéro de compte	M	AN	22	11	
2b-I	• Code opération interbancaire	M	AN	33	2	
2b-J	• Date de comptabilisation de l'opération (JJMMAA)	M	N	35	6	
2b-K	• Zone réservée	N		41	5	
2b-L	• Qualifiant de la zone "Informations complémentaires"	M	AN	46	3	
2b-M	• Informations complémentaires	M	AN	49	70	
2b-N	• Zone réservée	N		119	2	

<b>Enregistrements et données du Relevé de compte sur support informatique</b>	<b>S</b>	<b>F</b>	<b>P</b>	<b>L</b>	<b>V</b>
------------------------------------------------------------------------------------	----------	----------	----------	----------	----------

<b>Zone</b>	<b>Enregistrement 3 "nouveau solde"</b>	<b>M</b>				
3-A	• Code enregistrement	M	N	1	2	"07"
3-B	• Code banque	M	N	3	5	
3-C	• Zone réservée	N		8	4	
3-D	• Code guichet dans lequel le compte est ouvert	M	N	12	5	
3-E	• Code devise ISO (norme ISO4217 (NF K 10 020))	M	A	17	3	
3-F	• Nombre de décimales du montant du nouveau solde	M	N	20	1	
3-G	• Zone réservée	N		21	1	
3-H	• Numéro de compte	M	AN	22	11	
3-I	• Zone réservée	N		33	2	
3-J	• Date du nouveau solde (JJMMAA)	M	N	35	6	
3-K	• Zone réservée	N		41	50	
3-L	• Montant du nouveau solde	M	N	91	14	
3-M	• Zone réservée	N		105	16	

## 4 DESCRIPTION DETAILLEE DES DONNEES

Les contenus des zones B et D à H sont identiques dans tous les enregistrements d'un même relevé.

### Définition de certaines zones de l'enregistrement " ancien solde "

#### 1-H. Numéro de compte

Les numéros de comptes bancaires sont composés de caractères alphanumériques, à l'exclusion de tout espace, caractère spécial ou signe de ponctuation.

#### 1-L. Montant de l'ancien solde

Le montant du mouvement est cadré à droite, complété à gauche par des zéros; le montant étant signé, le signe est superposé au dernier caractère à droite.

La valeur hexadécimale dans cette position est :

- pour un montant créditeur "C0" à "C9" pour + 0 à + 9 } fichiers en EBCDIC
- pour un montant débiteur "D0" à "D9" pour - 0 à - 9 }
- pour un montant créditeur "7B" et "41" à "49" pour + 0 à + 9 } fichiers en ASCII
- pour un montant débiteur "7D" et "4A" à "52" pour - 0 à - 9 }

### Définition de certaines zones de l'enregistrement " mouvement "

#### 2-J. Date de comptabilisation de l'opération

Date de la journée comptable du mouvement.

#### 2-K. Code motif rejet

Ce code motif rejet n'est renseigné que pour les codes opérations interbancaires correspondant à des impayés ou des rejets.

#### 2-L. Date de valeur

Date qui entre dans le calcul des intérêts.

#### 2-M. Libellé

Voir chapitre 5 "Principes de circulation des informations".

#### 2-O. Numéro d'écriture

Selon le cas cette zone peut contenir le numéro de chèque, le numéro de remise, le numéro de pièce. Si elle n'est pas renseignée cette zone est initialisée à zéro.

#### 2-P. Indice exonération de commission de mouvement de compte

"0" : (zéro) mouvement non exonéré de la commission de mouvement de compte

"1" : mouvement exonéré de la commission de mouvement de compte

#### 2-Q. Indice d'indisponibilité

"0" : (zéro) mouvement disponible

"1" : mouvement frappé d'indisponibilité

#### 2-R. Montant du mouvement

Le montant du mouvement est cadré à droite, complété à gauche par des zéros; le montant étant signé, le signe est superposé au dernier caractère à droite.

La valeur hexadécimale dans cette position est :

- pour un montant créditeur "C0" à "C9" pour + 0 à + 9 } fichiers en EBCDIC
- pour un montant débiteur "D0" à "D9" pour - 0 à - 9 }
- pour un montant créditeur "7B" et "41" à "49" pour + 0 à + 9 } fichiers en ASCII
- pour un montant débiteur "7D" et "4A" à "52" pour - 0 à - 9 }

#### 2-S. Zone référence

Voir chapitre 5 " Principes de circulation des informations ".

## Définition de certaines zones de l'enregistrement "complément"

Lorsqu'un enregistrement 2 est suivi d'un ou plusieurs enregistrements 2 bis, le contenu des positions 3 à 40 de ces enregistrements est identique.

Le nombre d'enregistrements 2 bis, pour un enregistrement 2 donné, n'est pas limité.

Les enregistrements 2 bis ne sont ni triés ni numérotés et apparaissent donc dans l'ordre où ils ont été créés.

### 2b-H. Numéro de compte

Les numéros de comptes bancaires sont composés de caractères alphanumériques, à l'exclusion de tout espace, caractère spécial ou signe de ponctuation.

### 2b-J. Date de comptabilisation de l'opération

Date de la journée comptable du mouvement.

### 2b-L. Qualifiant de la zone "libellé complémentaire"

Ce qualifiant précise la nature de l'information de la zone 2b-M. Certains qualifiants sont normalisés par le CFONB (voir zone 2b-M). D'autres qualifiants peuvent être proposés par certaines banques en fonction de leur offre de service.

### 2b-M. Informations complémentaires

Le contenu de cette zone dépend de la valeur du qualifiant contenu dans la zone 2b-L.

Deux types d'enregistrements "complément" sont normalisés ; ils sont identifiés par les qualifiants "LIB" : information libre et "MMO" : Montant et monnaie d'origine.

- La zone "informations complémentaires" correspondant au qualifiant "LIB" permet de restituer un libellé complémentaire. Elle a la structure suivante :

Zone	Enregistrement 2 bis "complément"	S	F	P	L	V
2b-M	• Libellé complémentaire	M	AN	49	70	

La séquence d'enregistrements 2 bis peut contenir plusieurs enregistrements ayant le qualifiant "LIB".

- La zone "informations complémentaires" correspondant au qualifiant "MMO" permet de restituer le montant et la monnaie d'origine. Elle a la structure suivante :

Zone	Enregistrement 2 bis "complément"	S	F	P	L	V
2b-M-1	• Code devise ISO (norme ISO4217 (NF K 10 020)) du montant d'origine	M	A	49	3	
2b-M-2	• nombre de décimales du montant d'origine	M	N	52	1	
2b-M-3	• Montant d'origine (non signé)	M	N	53	14	
2b-M-4	• Zone réservée	N		67	52	

La séquence d'enregistrements 2 bis contient au plus un enregistrement ayant le qualifiant "MMO".

## **Définition de certaines zones de l'enregistrement " nouveau solde"**

### **3-H. Numéro de compte**

Les numéros de comptes bancaires sont composés de caractères alphanumériques, à l'exclusion de tout espace, caractère spécial ou signe de ponctuation.

### **3-I. Date du nouveau solde**

Date de la dernière mise à jour comptable de la période.

### **3-L. Montant du nouveau solde**

Le montant du mouvement est cadré à droite, complété à gauche par des zéros ; le montant étant signé, le signe est superposé au dernier caractère à droite.

La valeur hexadécimale dans cette position est :

- pour un montant créditeur "C0" à "C9" pour + 0 à + 9 } fichiers en EBCDIC
- pour un montant débiteur "D0" à "D9" pour - 0 à - 9 }
- pour un montant créditeur "7B" et "41" à "49" pour + 0 à + 9 } fichiers en ASCII
- pour un montant débiteur "7D" et "4A" à "52" pour - 0 à - 9 }

## **5 PRINCIPES DE CIRCULATION DES INFORMATIONS**

Pour faciliter le pointage par les clients des écritures figurant sur le relevé de compte, le CFONB recommande un certain nombre de principes concernant la circulation des données entre clients et banques.

Ces principes s'appliquent aux relevés du donneur d'ordre et à ceux du bénéficiaire.

Les tableaux ci-après présentent la mise en œuvre de ces principes pour les Virements, Prélèvements et LCR/BOR échangés sur le SIT (Système Interbancaire de Télécompensation).

## 5.1 Principes de circulation des données "Virements"

Fichier Relevé de compte du donneur d'ordre (DO)	Fichier référent : Remise de virements (données numérotées de (1) à (6))		Fichier Relevé de compte du destinataire	Fichier Virements restitués au destinataire au format 240
<p>Il contient un enregistrement "mouvement" (code 04)</p> <p>1. Pour chaque remise :</p> <p style="padding-left: 20px;">Débit global de la remise dans lequel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La zone 2-O <b>numéro d'écriture</b> (7car – pos 82 à 88) contient la <b>référence remise (2)</b> (zone D1-1 de l'enregistrement 03).</li> </ul> <p>2. Et, pour chaque rejet unitaire :</p> <p style="padding-left: 20px;">Ecriture au crédit dans laquelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La zone 2-M <b>libellé</b> (31 car – pos 49 à 79) contient le <b>libellé (5)</b> (zone F de l'enregistrement 06).</li> <li>- La zone 2-S <b>Référence</b> (16 car – pos 105 à 120) contient "1" en position 105 sur 1 car, suivi de la <b>référence interne du DO (4)</b> (12 car) et est complétée par 3 blancs.</li> </ul>	Enregistrement 03	<p><b>(1) Raison sociale du DO</b> zone C2 (24 car – pos 31 à 54) : <b>(1.1)</b> 18 1<sup>ers</sup> caractères (pos 31 à 48)</p> <p><b>(2) Référence remise</b> zone D1-1 (7 car – pos 55 à 61)</p> <p><b>(3) Identifiant DO</b> zone E (16 car – pos 103 à 118) : pos 103 : car "1" pos 104 : "1" si suivi du n° SIRET "2" si autre identifiant pos 105 à 118 : SIRET si "1" en pos 104 autre si "2" en pos 104</p>	<p>Il contient un enregistrement "mouvement" (code 04) pour chaque virement reçu :</p> <p>Ecriture au crédit dans laquelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La zone 2-M <b>libellé</b> (31 car – pos 49 à 79) contient : <ul style="list-style-type: none"> <li>- en pos 49 à 61, les 13 1<sup>ers</sup> caractères de la zone F de l'enregistrement 06 soit, lorsque l'émetteur a suivi les recommandations du CFONB : <ul style="list-style-type: none"> <li>. "1" <b>(5.1)</b> sur 1 caractère,</li> <li>. suivi des 12 caractères de la <b>référence commerciale (5.2)</b>,</li> </ul> </li> <li>- suivis, en pos 62 à 79, des 18 1<sup>ers</sup> caractères de la zone C2 de l'enregistrement 03, <b>Raison sociale du DO (1.1)</b>.</li> </ul> </li> <li>- La zone 2-S <b>Référence</b>, cadrée à gauche (16 car – pos 105 à 120), contient la zone E de l'enregistrement 03 : <b>Identifiant DO (3)</b></li> </ul>	<p>Il contient, pour chaque virement reçu, un enregistrement "Détail" (code 34) dans lequel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la zone <b>nom</b> (24 car – pos 99 à 122) reprend la zone C2 de l'enregistrement 03 <b>Raison sociale du DO (1)</b></li> <li>- la zone <b>libellé-1</b> (32 car – pos 153 à 184) : reprend la zone F de l'enregistrement 06 <b>libellé (5)</b> suivie d'un blanc</li> <li>- la zone <b>libellé-2</b> (32 car – pos 185 à 216) <ul style="list-style-type: none"> <li>a) lorsque l'opération comporte un enregistrement complémentaire (code 07), elle contient le <b>libellé complémentaire (6)</b> (zone F de cet enregistrement), suivi d'un blanc.</li> <li>b) sinon elle contient l'<b>Identifiant DO (3)</b> (16 car - pos 185 à 200 : zone E de l'enr. 03), suivi de la <b>référence interne du DO (4)</b> (12 car - pos 201 à 212 : zone C1 de l'enregistrement 06) complété par 4 blancs (pos 213 à 216).</li> </ul> </li> </ul>
	Enregistrement 06	<p><b>(4) Référence interne du DO :</b> zone C1 (12 car - pos 19 à 30)</p> <p><b>(5) Libellé :</b> zone F (31car - pos 119 à 149) Structure recommandée par le CFONB : <b>(5.1)</b> pos 119 : car "1" <b>(5.2)</b> pos 120 à 131 : <b>référence commerciale</b>, (12 car, cadrée à gauche, complétée à droite par des blancs) <b>(5.3)</b> pos 132 à 149 : au gré du DO (18 car)</p>		
	Enregistrement 07	<p><b>(6) Libellé complémentaire</b> (texte libre) zone F : 31 car pos 119 à 149 <b>(6.1)</b> 16 1<sup>ers</sup> car (pos 119 à 134)</p>		

## 5.2 Principes de circulation des données "Prélèvements"

Relevé de compte du donneur d'ordre (DO)	Fichier référent : Remise de prélèvements (données numérotées de (1) à (6))	Relevé de compte du destinataire	Fichier Prélèvements restitués au destinataire au format 240	
<p>Il contient un enregistrement "mouvement" (code 04)</p> <p>1. Pour chaque remise : Crédit global de la remise dans lequel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La zone 2-O <b>numéro d'écriture</b> (7car – pos 82 à 88) contient la <b>référence remise (3)</b> (zone D1-1 de l'enregistrement 03).</li> </ul> <p>2. Et, pour chaque rejet unitaire : Ecriture au débit dans laquelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La zone 2-M <b>libellé</b> (31 car – pos 49 à 79) contient le <b>libellé (5)</b> (zone F de l'enregistrement 06).</li> <li>- La zone 2-S <b>Référence</b> (16 car – pos 105 à 120) contient "*" en position 105 sur 1 car, _ suivi de la <b>référence interne du DO (4)</b> (12 car – pos 106 à 117) et est complétée par 3 blancs (pos 118 à 120).</li> </ul>	Enregistrement 03	<p>(1) <b>Raison sociale du DO</b> zone C2 (24 car – pos 31 à 54) : <b>(1.1)</b> 18 1<sup>ers</sup> caractères (pos 31 à 48)</p> <p>(2) <b>N° National d'Emetteur</b> zone B3 (6 car – pos 13 à 18)</p> <p>(3) <b>Référence remise</b> zone D1-1 (7car – pos 55 à 61)</p>	<p>Il contient un enregistrement "mouvement" (code 04) pour chaque prélèvement reçu :</p> <p>Ecriture au débit dans laquelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La zone 2-M <b>libellé</b> (31 car – pos 49 à 79) contient : <ul style="list-style-type: none"> <li>- en pos 49 à 61, les 13 1<sup>ers</sup> caractères de la zone F de l'enregistrement 06 soit, lorsque l'émetteur a suivi les recommandations du CFONB : "*(<b>5.1</b>) sur 1 caractère, suivi des 12 caractères du <b>N° de contrat (5.2)</b>.</li> <li>- suivis, en pos 62 à 79, des 18 1<sup>ers</sup> caractères de la zone C2 de l'enregistrement 03, <b>Raison sociale du DO (1.1)</b>.</li> </ul> </li> <li>- La zone 2-S <b>Référence</b>, cadrée à gauche (16 car – pos 105 à 120), contient, en pos 105 à 110, la zone B3 de l'enregistrement 03 : <b>N° National d'Emetteur (2)</b> (6 car) et est complétée par 10 blancs.</li> </ul>	<p>Il contient, pour chaque prélèvement reçu, un enregistrement "Detail" (code 34) dans lequel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la zone <b>libellé-1</b> (32 car – pos 153 à 184) : reprend la zone F de l'enregistrement 06 <b>libellé (5)</b> suivie d'un "blanc"</li> <li>- la zone <b>libellé-2</b> (32 car – pos 185 à 216) <ul style="list-style-type: none"> <li>a) lorsque l'opération comporte un enregistrement complémentaire (code 07), elle contient le <b>libellé complémentaire (6)</b> (zone F de cet enregistrement), suivi d'un blanc.</li> <li>b) sinon elle contient "*" en pos 185, _ suivi de 15 blancs (pos 186 à 200) suivi de la <b>référence interne du DO (4)</b> (12 car - pos 201 à 212) repris dans la zone C1 de l'enregistrement 06 complété par 4 blancs (pos 213 à 216).</li> </ul> </li> </ul>
	Enregistrement 06	<p>(4) <b>Référence interne du DO</b> : zone C1 (12 car - pos 19 à 30)</p> <p>(5) <b>Libellé</b> : zone F (31car - pos 119 à 149) Structure recommandée par le CFONB : <b>(5.1)</b> pos 119 : car "*)"  <b>(5.2)</b> pos 120 à 131 : <b>N° de contrat</b>, (12 car, cadré à gauche, complété à droite par des blancs) <b>(5.3)</b> pos 132 à 149 : au gré du DO (18 car)</p>		
	Enregistrement 07	<p>(6) <b>Libellé complémentaire</b> (texte libre) zone F : 31 car pos 119 à 149 <b>(6.1)</b> 16 1<sup>ers</sup> car (pos 119 à 134)</p>		

### 5.3 Principes de circulation des données "Effets"

Fichier Relevé de compte du cédant	Fichiers référents : Remise et Relevé des effets à payer		Fichier Relevé de compte du tiré
	Remise d'effets de commerce (données numérotées de (1) à (7))	Réponse au relevé des effets à payer* (données numérotées (8), (9) et (10))	
<p>Il contient un enregistrement "mouvement" (code 04)</p> <p>1. Pour chaque remise :</p> <p>Crédit global de la remise dans lequel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La zone 2-M "<b>libellé</b>" (31 car - pos 49 à 79) contient "<b>REMISE LCR</b> <b>gggggggggg</b>" composé de la constante "<b>REMISE LCR</b>" (11 car) suivie de la <b>Référence remise (3)</b> (11 car) complétée par 9 blancs.</li> <li>- La zone 2-O "<b>numéro d'écriture</b>" (7c – pos 82 à 88) contient les 7 caractères de droite de la <b>Référence remise (3)</b> s'ils sont numériques.</li> </ul> <p>2. et pour chaque effet impayé :</p> <p>écriture au débit dans laquelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La zone 2-M "<b>libellé</b>" (31 car - pos 49 à 79) contient : "<b>IMPJMMMAA rrrrrrrrr</b> <b>ttttttttt</b>" composée de la constante "<b>IMP</b>" (3 car) suivie de "<b>JJMMMA</b>" (6 car) date de règlement de l'opération initiale, puis de "<b>rrrrrrrrr ttttttttt</b>" (22 car) où r...r est la <b>Référence tireur (5)</b> et t...t, la <b>Référence tiré (4)</b>, références précédées d'un blanc.</li> <li>- La zone 2-S "<b>Référence</b>" (16 car - pos 105 à 120) contient le <b>Montant total d'origine (10)</b> cadré à droite.</li> </ul>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Enregistrement 03</p> <p><b>(1) Raison sociale du cédant</b> Zone C3 (24 car - pos 31 à 54)</p> <p><b>(2) Identifiant cédant</b> (code guichet, n° de compte) : zones D4, D5 (16 car - pos 87 à 102)</p> <p><b>(3) Référence remise</b> Zone G (11 car - pos 150 à 160)</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Enregistrement 34</p> <p><b>(6) Identification tiré</b> Zones D3, D4 (16 car - pos 83 à 98) : Guichet et compte Zone D5 (24 car pos 99 à 122) : Nom du destinataire</p> <p><b>(4) tttttttt : Référence tiré :</b> Zone D12 (10 car - pos 173 à 182)</p> <p><b>(5) rrrrrrrrr : Référence tireur :</b> Zone D11 (10 car - pos 163 à 172)</p> <p><b>(1) Nom du tireur</b> Zone C5 (24 car - pos 43 à 66)</p> <p><b>(2) Identifiant du compte du cédant</b> Zones C3, C4 (16 car - pos 27 à 42)</p> <p><b>(7) Montant (compensé) de l'effet :</b> Zone D17 (12 car – pos 229 à 240)</p> <p><b>(8) N°ordre de l'établissement domiciliataire</b> Zone D15 (8 car- pos 204 à 211)</p>	<p>Il contient pour chaque relevé d'effets à payer :</p> <p>1. Soit un enregistrement "mouvement" (code 04) pour le débit global de la remise suivi, le cas échéant, d'autant de "mouvements" (code 04) au crédit que d'effets impayés. Dans ce cas, le relevé contient plusieurs écritures :</p> <p>1a Débit global du montant total du "relevé des effets à payer" dans lequel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la zone 2-M "<b>libellé</b>" (31 car - pos 49 à 79) contient "<b>LCR DOM. nnnnnnnn</b>", composée de la constante "<b>LCR DOM.</b>" (9 car), suivie de "<b>nnnnnnnn</b>", <b>n° de relevé attribué par la banque (9)</b>, le tout complété par 11 blancs.</li> </ul> <p>1b Pour chaque effet impayé, écriture au crédit dans laquelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la zone 2-M "<b>libellé</b>" (31 car - pos 49 à 79) contient "<b>LCR DOM. nnnnnnnn dddddddd</b>", composé de la constante "<b>LCR DOM.</b>" (9 car), suivie des <b>n° de relevé attribué par la banque (9)</b>, et <b>n° d'ordre de l'établissement domiciliataire (8)</b> séparés par un blanc, le tout complété par 2 blancs.</li> <li>- la zone 2-S "<b>Référence</b>" (16 car - pos 105 à 120) contient "<b>ttttttttt</b>", <b>Référence tiré (4)</b> (10 car) suivie de 6 blancs. A titre indicatif, cette référence peut être remplacée par les 16 1ères pos de la <b>Raison sociale du cédant (1)</b>.</li> </ul> <p>2. Soit un seul enregistrement "mouvement" (code 04) correspondant au débit global du montant net payé. Dans ce cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la zone 2-M "<b>libellé</b>" (31 car - pos 49 à 79) contient la constante "<b>LCR DOM.</b>" suivie de "<b>nnnnnnnn</b>" (idem 1a ci dessus)</li> <li>- la zone 2-S "<b>Références</b>" (16 car - pos 105 à 120) reprend le <b>Montant total d'origine (10)</b> cadré à droite.</li> </ul>
	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Enregistrement 06</p> <p><b>(4) tttttttt : Référence tiré :</b> Zone C1-2 (10 car - pos 21 à 30)</p> <p><b>(5) rrrrrrrrr : Référence tireur :</b> Zone G (10 car - pos 151 à 160)</p> <p><b>(6) Identification tiré</b> - Zones D4, D5 (16 car - pos 87 à 102) : Guichet et compte - Zone C2 (24 car - pos 31 à 54) : nom du tiré</p> <p><b>(7) Montant de l'effet :</b> Zone E1 (12 car - pos 103 à 114)</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Enregistrement 36</p> <p><b>(9) N° de relevé attribué par la banque</b> Zone C1 (8 car pos 17 à 24)</p> <p><b>(10) Montant total du relevé</b> Zone D9 (12 car – pos 229 à 240)</p>	

(\* ) Ou fichier Relevé en cas de paiement sauf désaccord